Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

2, Place Marie Collet
Treffort
01370 Val-Revermont
04 74 42 38 00
val-revermont.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Membres présents : B. BARDET, F. BOUDOURESQUE, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, M. HARNAL, O. JOLY, JL LEBOEUF, Y. LAURENT, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, M. PUDDU,C. PUVILLAND, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL
Absents : I. PETIT.
Excusés : M. CANTIN, D. GOUDARD.
Secrétaire de séance : A. MONCEL
Convocation et affichage : 22 septembre 2016

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Monique WIEL, Maire.

Approbation du dernier compte-rendu :

Modification apportée : Mme Bernadette BARDET était excusée
Le compte-rendu est approuvé - 3 abstentions pour absence

Transfert voirie CCTER

Madame le Maire explique au conseil que dans le cadre de la mise à jour de la voirie communale transférée à la CCTER et donc de l'intérêt communautaire, la préfecture impose à la communauté de communes de délibérer au plus tard le 15 octobre prochain afin que le préfet puisse prendre dans la foulée son arrêté de création de la future agglomération avec les statuts annexés (cela est prévu fin octobre).

Il est donc urgent de transmettre à la préfecture et à la communauté une délibération fixant la liste de voies à transférer ou la modification des noms et numéros sur le tableau de classement des voies.

Madame le Maire précise que la plupart des communes de la CCTER ont choisi de transférer l'intégralité de la voirie, y compris les places de village.

Arrivée de F. BOUDOURESQUE à 20 H 40.

La commission propose de transférer l'intégralité de la voirie ainsi que les places de Cuisiat et Pressiat. Par contre, compte-tenu des projets en cours (rénovation mairie, aménagement près de la fromagerie, etc…), elle pense qu'il serait judicieux de ne pas transférer la place de Treffort. Cette place est un lieu stratégique et a bénéficié d'un traitement esthétique particulier. Il serait dommage que les projets soient freinés à cause d'un éventuel transfert.

Arrivée de Géraldine RAMAKERS à 20 h 45.

Certains conseillers pensent qu'il faudrait également garder les places de Cuisiat et Pressiat. Rien n'est aménagé sur Pressiat pour l'instant et cela risque de ne pas être une des priorités de la future grande intercommunalité. Rien n'empêche de les transférer plus tard.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 2 voix contre et une abstention de transférer à la communauté l'intégralité de la voirie (telle que jointe en annexe) de conserver les places de Cuisiat (place Cotton) de Pressiat (St Laurent) et de Treffort (Champ de Foire et Marie Collet)

Vente terrain en zone artisanale

Madame le maire expose au Conseil que dans le cadre du transfert des compétences, avant fusion des intercommunalités, il est légitime que la CCTER acquière les terrains communaux, situés en zone artisanale (zone UX). Il s'agit des parcelles A 1723 et A 1671 (voir plan joint). Le service des domaines estime la valeur de ces parcelles à 271 690 € soit 5 € / m2.

En ce qui concerne la ZA, les ateliers relais prévus au budget seront construits par la commune. Par la suite, toute la compétence sera transférée à l'intercommunalité car les communes perdront la compétence économique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la vente de terrain à la CCTER au prix de 271 690 €.

Fiscalité

Mme le Maire informe que suite à la fusion, il est nécessaire d'uniformiser les éléments de fiscalité et d'abattement.

	Situation actuelle sur Treffort-Cuisiat	Situation actuelle sur Pressiat	Proposition pour VAL-REVERMONT
Taxe habitation	Abattement général à la base de 10 %	Néant	Abattement général à la base de 10%
Taxe habitation	Assujettissement des logements vacants de plus de 5 ans	Néant	Assujettissement des logements vacants de plus de 2 ans
Taxe foncière	Suppression de l'exonération de la taxe foncière de 2 ans pour les immeubles affectés à l'habitation	Néant	Suppression de l'exonération de la taxe foncière de 2 ans pour les immeubles affectés à l'habitation
Taxe foncière	Exonération des pôles de compétitivité	Néant	Néant : l'exonération des pôles de compétitivité n'existe plus
Taxe aménagement	3 %	2.5 %	3%
Exonération taxe d'aménagement	Exonération sur les abris de jardins	Néant	Exonération sur les abris de jardins
Taxe d'aménagement stationnement (base)	2 000 €	2 000 €	2 000 €

Conséquences financières :

Recettes liées à la taxe d'aménagement, en 2015 Treffort-Cuisiat : 33 960 €, Pressiat : 0

Recettes 2017 estimées, liées à la taxe d'habitation :
Sans abattement général à la base de 10%, en 2017 : 322 470 €,
Avec abattement général à la base de 10%, en 2017 : 292 693 €.

Arrivée de Laetitia CARON à 21 H 20

Nouveaux taux de fiscalité :
Comme annoncé aux habitants lors de la création de la commune nouvelle, les taux de fiscalité 2017 seront les suivants :
TH : 11,18 %
TFB : 13,91 %
TFNB : 46,05 %

Pour rappel, actuellement :

	Treffort-Cuisiat	Pressiat
TH	11,15 %	11,44 %
TFB	13,75 %	16,24 %
TFNB	45,40 %	51,44 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Mme le maire en terme de fiscalité et d'abattement.

Tableau des emplois

Madame le Maire explique que les activités TAP organisées dans le local jeunes nécessitent une heure de ménage par semaine. Jusqu'à maintenant cette heure était payée en heure complémentaire à un agent volontaire. Afin de pérenniser cette heure, il est proposé de modifier le poste de l'agent d'entretien de 31.5 à 32.5 heures. Le conseil accepte à l'unanimité cette modification de l'emploi.

D'autre part, une enseignante doit être recrutée dans le cadre des TAP. Les taux maximums de rémunération des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteurs et professeurs des écoles pour le compte et à la demande des collectivités territoriales et payés par elles, sont déterminés par référence aux dispositions du décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant les taux de rémunérations de certains travaux supplémentaires. Il revient dès lors à la collectivité concernée de déterminer le montant de la rémunération dans la limite du taux plafond fixé par le décret.

TAUX MAXIMUMS APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2016

Taux de l'heure d'enseignement
instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 21.74 euros
professeurs des écoles classes normales : 24.43 euros
professeurs des écoles hors classe : 26.87 euros

Taux de l'heure de surveillance
instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 10.43 euros
professeurs des écoles classe normales : 11.73 euros
professeurs des écoles hors classe : 12.90 euros

Taux de l'heure d'étude surveillée
instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 19.56 euros

professeurs des écoles classe normales : 21.99 euros
professeurs des écoles hors classe : 24.43 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la rémunération TAP de l'enseignant à 24.43 € par heure (1 séance TAP = 1 heure rémunérée)

Subvention toitures

Mme le Maire rappelle au conseil la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2016 accordant des subventions aux particuliers qui refont leur toiture en tuiles anciennes conformément aux prescriptions du PLU.

Dans ce contexte, après en avoir délibéré, considérant que les travaux ont été réalisés et payés, le conseil municipal accorde 2 subventions d'un montant de 660 € et 654 €

Décisions budgétaires modificatives

Budget assainissement :
Mme le Maire informe que la commune de Meillonnas nous a facturé 2013 et 2014 pour l'assainissement de Plantaglay, et la commune Courmangoux pour l'entretien de la lagune (concernant certains habitants de Pressiat). Ces dépenses ayant été omises lors du vote du budget, il convient d'approvisionner le chapitre 011 pour 5 000 € qui seront compensés par des subventions d'exploitation pour le même montant.

Le conseil accepte cette modification et suite à la demande de la Trésorerie, autorise Madame le maire à provisionner les comptes nécessaires à la régularisation des amortissements.

Budget développement commercial :
Des écritures ont été passées par erreur sur la boucherie alors que l'immeuble a été vendu. Le conseil autorise Madame le maire à provisionner les comptes afin d'effectuer les reprises sur amortissements.

Indemnité comptable Trésor Public

Madame le maire explique : Outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié.
Les comptables publics peuvent ainsi fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, fiscale, financière et de trésorerie, la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises, la mise en œuvre des réglementations économiques

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du conseil municipal. Le montant de l'indemnité de conseil demandée par Mme CHAMBON-RICHERME s'élève à 639.66 € pour l'année 2016.

Madame le maire estime que Mme CHAMBON-RICHERME n'a pas été sollicitée en dehors de ses fonctions de comptable, et elle propose pour cette année de ne pas verser l'indemnité demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (3 abstentions) de ne pas verser l'indemnité pour cette année.

Demande de subvention auprès de la Région pour la « Voix douce »

La région par l'intermédiaire de CAP 3B est susceptible d'apporter un financement pour la 1ère phase de la piste cyclable ; cette opération s'inscrit dans l'action 21.1 - cœur de village – voie douce tranche 1 du contrat de Développement Durable Rhône-Alpes.

Madame Le Maire rappelle les éléments financiers du dossier :
-Dépense subventionnable pour la 1ère phase (de Treffort à la Grange du Pin) : 40 480 €
-Taux : 30 % Subvention régionale sollicité
Subventions obtenues 15 % par le Département et 20 % de DETR, soit un reste à charge pour la commune de 14 168 € pour la 1ère phase.

Cotisation médiathèque pour les agents

Il est proposé d'accorder la gratuité à la médiathèque aux les agents de la commune. Pour mémoire, le tarif adulte est de 10 € pour les habitants de la commune et de 12 € pour les extérieurs. Les gratuités sont accordées aux enfants jusqu'à 16 ans et aux membres des associations Les amis de Treffort-Cuisiat et de Fruits et Nature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la gratuité de la médiathèque aux agents de la commune.

Consultation marché des assurances

Afin de mettre en concordance les contrats d'assurance des 2 communes et se mettre en conformité avec le code des marchés publics, une consultation a été lancée pour 4 lots :
Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
Lot 4 : assurance des prestations statutaires

Durée des contrats 3 ans
Réponse pour le 31 octobre.

Le domaine des assurances étant complexe, la municipalité s'est rapprochée du Cabinet ARIMA pour une assistance à la mise en concurrence, pour un montant de 4 200 € TTC. Après un diagnostic des contrats en cours, ce cabinet a rédigé le cahier des charges et procédera à l'analyse des offres.

Points sur les travaux en cours

- Mairie : choix de l'Assistant Maîtrise Ouvrage : la commission s'est positionnée pour retenir le cabinet SOCAD. Les honoraires seront fixés en fonction de la procédure retenue, de 14 250 € à 21 200 €. La procédure la plus adaptée en l'état actuel semble être le dialogue compétitif.
- Atelier relais : 4 offres ont été reçues pour la maitrise d'œuvre. La commission a retenu le cabinet AC CROPIER pour un montant de 31 500 € HT
- Skate park : Les commandes ont été passées pour 24 280 € TTC chez Colas et 40 119.29 € TTC chez Transalp soit 64 400 € TTC ou 53 605 € HT. Les subventions attendues sont les suivantes : 25 % CCTER et 20 % la Région. La Région ayant donné

son accord, les travaux seront lancés prochainement sans attendre l'octroi définitif des subventions. La fin du chantier est prévue pour décembre.

- Sanitaires du camping : signature avenants (+ 550 € plomberie et 1 198.53 € pour l'électricité)
- Route des 3 monts : maitrise d'œuvre signée avec Dynamic concept pour un montant de 25 440 €. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau et du Département
- Foyer des Personnes âgées : Mme le maire fait un point financier sur les dépenses. Le marché avait été estimé à 210 991 € et le montant réel des dépenses atteint 239 201€, soit un écart de 13 %. Les travaux de l'ascenseur vont commencer dans les prochains jours.

Tour des commissions

Foyer des Personnes Agées : l'évaluation externe a été réalisée. Le foyer devient « Résidence autonomie ». Le poste de responsable doit évoluer afin de pouvoir répondre aux exigences d'une population âgée. Il est nécessaire de rédiger un projet d'établissement. Le 13 octobre, le Conseil Départemental organise une réunion d'information sur la politique mise en place et les aides potentielles au niveau du Département. La commission travaille sur la production d'un dépliant afin de faire la promotion du foyer. Actuellement 5 appartements sont disponibles.

CCAS : le CCAS se réunira le 14 octobre afin de finaliser l'organisation du repas des anciens qui aura lieu le 13/11. L'animation sera réalisée par Gilbert BOUVARD.

Communication : la commission se réunira le 12 octobre pour travailler sur le prochain bulletin. Les mallettes destinées aux nouveaux habitants seront finalisées prochainement.

Environnement : réunion le 13/10 pour l'étude de la phase 2 de la voie douce et la partie Pressiat. Les panneaux pour la phase 1 seront réceptionnés dans les jours à venir. La commission travaille également sur le 0 phyto.

Foret : le commissaire enquêteur a remis un rapport positif concernant le projet de restructuration. De nombreuses personnes se sont déplacées lors de l'enquête. Le Département a convoqué la commission communale pour le 14 novembre.

Sport : de nombreux échanges ont eu lieu au sujet de l'aménagement de la salle des sports. Des choix et des priorités doivent être définis.

Comité des fêtes : l'association a fait savoir qu'elle connaissait des difficultés pour trouver des membres et des bénévoles. Cet été des complications ont été rencontrées pour l'organisation de la fête patronale. Un appel a été lancé aux autres associations pour une aide ponctuelle pour cette manifestation.

Aménagement des villages :

- Le lycée des Sardières a été sollicité pour aider à l'aménagement de la petite place à côté de la fromagerie. Les élèves devraient présenter leur projet d'ici le mois de décembre

- Bas de Cuisiat : Le Département a donné son accord sur le projet, le 11/10 une réunion est prévue pour rencontrer les usagers professionnels du contournement et travailler avec eux sur l'emplacement des panneaux à mettre en place.

Culture : le projet arc en ciel des Mousserons avance. Une invitation à la population est lancée le 18 octobre pour commencer le projet. La préparation de la saison culturelle hiver est en cours. Une nouvelle association « Creacor » va proposer de nouvelles activités (gymnastique douce, élixirs floraux, méditation…). Le bureau de l'Association Familiale a été renouvelé.

Voirie : le programme 2017 va être élaboré ces prochains jours.

Economie : la date de la réunion des entrepreneurs n'est pas encore fixée

Tourisme : la saison a été bonne, l'objectif des 100 000 € de chiffre d'affaires a pratiquement été atteint. Compte-tenu de la fréquentation et de l'élargissement de l'offre, un seul agent ne peut assumer toutes les tâches, d'autant plus qu'un gros travail doit être réalisé au niveau de la communication et de la promotion du site. La commission doit travailler à une nouvelle organisation. De nombreux travaux restent à réaliser : le pourtour des sanitaires, les allées, le hangar kayaks, la rénovation des chalets, le parking du restaurant, le bureau d'accueil, etc.… Le site internet est en cours de rénovation. Le week-end Oxyrace s'est bien passé, par contre le rassemblement des WV a généré beaucoup de bruit et la co-existence avec le camping a été un peu difficile. Une réunion sera organisée avec le responsable de l'association.
Les circuits VTT sont maintenant balisés. L'association Sport Nature en Revermont organisera le 26 novembre une course cycliste et pédestre « un vélo pour 2 ».

<u>Questions diverses</u>

Mme le maire informe qu'elle a reçu un courrier anonyme dont l'auteur souhaitait une lecture en conseil municipal. N'approuvant pas cette démarche d'anonymat, Mme le maire décide de ne pas lire ce courrier

20 octobre : rencontre avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour envisager avec eux les éventuelles acquisitions foncières

3 octobre : Rencontre avec M. DE LA VERPILLIERE concernant le développement de la fibre optique.

12 octobre : rencontre des responsables de la Ville de Bourg au sujet du 0 phyto ;

Le terrain pour l'implantation de l'intermarché à la Bergaderie a été vendu.

Un rémouleur/vendeur de couteaux ainsi qu'un boulanger bio viendront sur le marché du vendredi. Un poissonnier a été sollicité.

Marché des Fruits d'Automne : une rumeur court quant à l'annulation du marché compte-tenu des mesures vigipirates à mettre en place. Mme le Maire dément cette rumeur, une réunion avec la préfecture est programmée cette semaine.

L'association VIS met à disposition des documents sur les démarches engagées au sujet des accords TAFTA ;

La séance est levée à 23 h 10

Prochaine réunion de conseil : 26 octobre à Pressiat